



Pour consulter le site Internet : <https://einville-au-jard.fr/>

Pour envoyer un mail : contact.mairie@einville-au-jard.fr

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store
Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 4

Convoqué le 3 juillet 2026, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 juillet 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Michel VOGIN, Maire.

Personnes présentes : Christian BRICOT, Céline CHRETIEN, Isabelle GENIN, Mathilde GONCALVES, Flavien GUENIN, Emmanuelle GUERRE, Alice HELLÉ, Alain HENRY, Colette LANGKUST, Philippe MORAND, Sabrina POGGIOLI, Benoit VERDENAL, Fabrice YONGBLOUTT.

Pouvoir : Catherine MIDON donne pouvoir à Emmanuelle GUERRE.

Le Maire, président du conseil municipal, ouvre la séance à 20h00.
Philippe MORAND est désigné secrétaire de séance.

Le Maire présente à l'assemblée les arrêtés qu'il a pris.

● Compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2026 est adopté à l'unanimité après ajout à la demande M. Fabrice YONGBLOUTT. Le compte-rendu est complété comme suit :

« Vous connaissez mon attachement aux questions scolaires ainsi que ma connaissance de ces dossiers. Toutefois, vous n'avez pas souhaité me confier de responsabilités dans ce domaine lors du conseil municipal du 2 avril 2026 et la désignation des délégués dans ces syndicats ou commissions. Dans ces conditions, et avec regret, je vous informe de ma décision de me retirer des commissions auxquelles vous m'avez proposé de participer ».

Commissions

● « Travaux et Sécurité » du 1^{er} et 10 juin 2026 par Flavien GUENIN

La commission a pris connaissance de nouvelles obligations en matière de sécurité aux abords des passages piétons qui doivent être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2026. Précisément, il ne doit pas y avoir de stationnement 5 mètres en amont du passage piéton pour assurer une bonne visibilité. La commission s'est attachée à examiner les passages piétons concernés à savoir celui de la pharmacie et celui de la boucherie situés Grande Rue.

La commission a aussi identifié un besoin d'amélioration de la signalétique verticale (panneaux de signalisation routière) à savoir : améliorer la visibilité de plusieurs panneaux masqués dans la végétation et repositionner plusieurs panneaux Zone 30 en début et fin de rue.

La commission propose également plusieurs améliorations telles que la création de places de stationnement Rue Karquel, limitation de la vitesse à 30 km/h rue des Brasseries, limitation du stationnement au côté droit

rue des Brasseries. Elle propose également de trouver une solution pour l'entrée de garage place de la fontaine et l'entretien du bâtiment de la Gare et des barrières situées devant l'école René Schweitzer.

- **C.C.A.S.**

Colette LANGKUST donne un compte-rendu de la première réunion du C.C.A.S.

Mathilde GONCALVES a été élue vice-présidente. Le Maire en est le président de droit.

Concernant le repas des aînés, il a été proposé de ramener l'âge des invités à 65 ans. Le repas est fixé le 12 décembre 2026.

Le goûter des aînés est fixé au 17 avril 2027 à 15h00.

- **« Communication - Information - Conseil des Sages et Commissions de Quartier ».**

Philippe MORAND donne un compte-rendu des deux réunions de la commission qui se sont tenues. La commission a réalisé un support pour la présentation de l'équipe municipale, des agents administratifs et techniques et les outils de communication disponibles. Le flyer a été imprimé et distribué à l'ensemble des habitants de la commune.

Lors de la seconde réunion, le travail a porté sur la rédaction du bulletin semestriel du premier semestre 2026. Il sera distribué dès le retour de l'impression.

- **« Vie Associative ».**

Emmanuelle GUERRE donne une présentation de la première réunion de la commission « Vie Associative » qui s'est tenue le 8 juin.

Catherine MIDON est élue vice-présidente de cette commission.

La commission du 8 juin a réfléchi sur de nouvelles modalités pour les subventions aux associations de la commune :

- Subventions de fonctionnement : hausse de 4% du montant
- Revalorisation de l'aide à la licence pour les jeunes de 15 à 18 ans et pour les enfants de moins de 14 ans (qui ne sont plus pris en compte par le Pass'Sport)
- Une subvention exceptionnelle pour les projets à raison d'une seule sur la durée du mandat selon les modalités prévues.

Lors de la seconde réunion, la commission a travaillé sur la fête des associations 2026. Elle se tiendra le 5 septembre 2026 de 10h00 à 17h00. Avec la présence de la quasi-totalité des associations, des animations sont prévues et chaque participant pourra tenter sa chance avec un ticket à gratter et participer à des défis et remporter un lot. Une buvette avec petite restauration sera proposée par le comité des fêtes.

- **Peupliers route de Bauzemont**

Une rencontre avec un exploitant forestier a permis de définir les modalités d'intervention sur les rangées d'arbres de cette route. La coupe sera réduite aux seuls peupliers malades et la replantation sera progressive sur plusieurs années.

Délibérations

- **Subvention aux associations**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2026 aux associations, sous réserve de la présentation de leur bilan annuel moral et financier de l'année (N-1), avant le 15/12/2026 :

Associations	Montant	Associations	Montant
ASSEDAM	50 €	ADDEVA 54	50 €
AMC	270 €	AFMD 54 ASS DEPORTATION	50 €
ACCA	500 €	PREVENTION ROUTIERE	50 €
3 MILADYS	335 €	ASS PARALYSES DE FRANCE	80 €
LES PETITS JARDS	335 €	FONDATION DU PATRIMOINE	110 €
LINCOURT SABOUGE	335 €	LUTTE CONTRE LE CANCER	130 €
APE COLLEGE (<i>sous réserve</i>)	335 €	AEIM	160 €
DONNEURS DE SANG	570 €	CROIX ROUGE	160 €
AFE	800 €	LES RESTOS DU COEUR	310 €
AMICALE CPI	800 €	SECOURS CATHOLIQUE	310 €
ARCHERS DU SANON	800 €		
CANOE KAYAK	800 €	ASSOCIATION A DEFINIR	130 €
FOYER RURAL	800 €		
JUDO CLUB	800 €		
ADMR	1 560 €		
FAMILLES RURALES	1 560 €		
TOTAL : 12 060 €			

N'ont pas pris part au vote les conseillers municipaux membres du bureau de l'association concernée : CHRETIEN Céline : 3 MILADYS, GUENIN Flavien : ASSEDAM, HENRY Alain : FOYER RURAL, LANGKUST Colette : FAMILLES RURALES et DONNEURS DE SANG, POGGIOLI Sabrina : CANOE KAYAK et VERDENAL Benoit : ACCA

● Subventions exceptionnelles

Sur proposition de la commission « Vie Associative- Jeunesse - Sport - Intergénérationnel » et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité la mise en place du règlement suivant en ce qui concerne les demandes de subventions exceptionnelles émises par les associations einvilloises, à savoir :

- L'association n'a pas sollicité d'autres aides que celle de la commune : Elle pourra solliciter une aide égale à 10 % des dépenses plafonnées à 4 000 €. L'aide sera réglée sur présentation des justificatifs des dépenses.
- L'association a sollicité d'autres aides que celle de la commune : Elle pourra solliciter une subvention égale à 10 % des dépenses du projet plafonnées à 4 000 €. Un bonus sera attribué lors d'octroi de subventions autres, ce bonus sera de 15 % des subventions attribuées (plafonnées à 4 000 €). Les aides seront réglées sur présentation des factures des dépenses et sur justificatifs de l'encaissement des subventions.

Dans tous les cas, le total des aides ne pourra excéder le montant du budget ou limité à l'équilibre dépenses / recettes. Le projet devra être déposé avant le 01/03 de l'année. Il ne sera accordé qu'une seule subvention exceptionnelle par association pour la durée du mandat.

● Aide à la licence

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide à la licence ou à la carte d'adhésion pour tout(e) jeune habitant(e) d'Einvillle-au-Jard selon les conditions suivantes :

- Une aide de 25 € pour les jeunes de moins de 15 ans (au 31/12/2026)
- Une aide de 15 € pour les jeunes de 15 ans à 18 ans (au 31/12/2026)

Cette aide doit être répercutée aux adhérents des associations sportives, culturelles ou autres uniquement einvilloises, dans le cadre d'activités régulières, par une diminution du coût de l'heure ou de toute autre contribution financière. Cette aide sera plafonnée au montant de l'adhésion.

Pour permettre le versement des fonds, l'association qui se porte garante des informations fournies devra transmettre avant le 31 octobre 2026 :

- La liste des licenciés concernés et les formulaires complétés. Sur ce document, il devra être précisé la formule selon laquelle la contribution sera répercutée aux licenciés.
- Une attestation sur l'honneur établie par le Président de l'association qui s'engage à reverser aux intéressés cette aide.

Le conseil municipal se réserve la possibilité de demander les pièces (licences, n° de cartes, décomptes) justifiant la qualité de licencié.

● Désignation des élus aux commissions de la C.C.P.S.

La Communauté de Communes du Pays du Sânon en date du 25 juin 2026 à créer des commissions thématiques pour permettre comme dans la commune de travailler sur les dossiers. Les membres du conseil municipal sont ainsi désignés membres des commissions de la C.C.P.S comme suit :

Commission		NOM	Prénom
Économie (Notamment agriculture)	Titulaire	VERDENAL	Benoît
	Suppléant	GUENIN	Flavien
Habitat et communication	Titulaire	MORAND	Philippe
	Suppléant	GONCALVES	Mathilde
Tourisme (Mobilité, IRVE)	Titulaire	LANGKUST	Colette
	Suppléant	HELLE	Alice
Santé, solidarités et cadre de vie (Séniors, santé, accès aux droits, vie sociale, etc.)	Titulaire	LANGKUST	Colette
	Suppléant	POGGIOLI	Sabrina
Enfance, jeunesse, culture et animations	Titulaire	GUERRE	Emmanuelle
	Suppléant	MIDON	Catherine
Environnement, biodiversité, énergies renouvelables (ENR) et GEMAPI	Titulaire	HENRY	Alain
	Suppléant	VOGIN	Michel
Gestion des déchets	Titulaire	LANGKUST	Colette
	Suppléant	HENRY	Alain
Assainissement	Titulaire	GUENIN	Flavien
	Suppléant	BRICOT	Christian
Vie communale (Secrétaires de mairie)	Titulaire	MORAND	Philippe
	Suppléant	VOGIN	Michel

● Convention de mandat avec l'ONF pour la facturation des ventes de bois

Un projet de convention de mandat de facturation est soumis au conseil dans le cadre de la gestion des ventes de bois, relevant du régime forestier, de la commune. La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 : Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Informations diverses :

- Commission Communale des Impôts Directs :

Suite à la liste des personnes proposées lors du conseil municipal précédent, le directeur départemental des Finances Publiques a désigné :

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM PRENOM)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM PRENOM)
BRICOT CHRISTIAN LANGKUST COLETTE MORAND PHILIPPE CHRETIEN CELINE MICHELET-GAILLARD NATHALIE GONCALVES MATHILDE	HENRY ALAIN MIDON CATHERINE VERDENAL BENOIT GENIN ISABELLE BAROTTIN JACQUES LAVOIL JACQUES

- Bornes de nivellement

Conformément aux articles 8.1 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2025, SALINE D'EINVILLE a proposé d'étendre le réseau de nivellement de la concession de LA SABLONNIERE. L'extension du réseau proposée incluait la mise en place de 8 bornes de nivellement en bordure de chemins communaux (commune d'Einville-au-Jard). Le 16 février 2025, la DREAL Grand-Est a indiqué que la proposition de SALINE D'EINVILLE n'appelait pas de remarque. Ainsi l'entreprise sollicite l'autorisation d'implanter 8 bornes de nivellement en bordure de chemins communaux (commune d'Einville-au-Jard). Concrètement, les bornes seront implantées à une distance suffisante du chemin pour ne pas avoir d'impact sur la circulation des véhicules et la procédure DT/DICT sera mise en œuvre afin de vérifier l'absence de réseau souterrain (ou d'adapter le positionnement de la borne le cas échéant)

- Le Maire indique que la gendarmerie a pris contact pour rencontrer la mairie sur le projet de construction de la gendarmerie.

- Deux projets d'énergie renouvelable font actuellement l'objet d'une étude de faisabilité.

Un projet éolien de 6 mâts autour de Serres.

Un projet agrivoltaïque de 8,52 ha de panneaux sur une emprise totale de 37,39 ha. Le projet se situe à l'ouest de la commune de Maixe.

Ces deux projets n'ont pas de proximité immédiate avec la commune d'Einville-au-Jard.

Les dossiers de présentation des projets sont disponibles en mairie pour être consultés.

- Lors de la réunion du conseil communautaire de la C.C.P.S., un représentant de la société Orange a fait une intervention pour informer de la fermeture du réseau historique en cuivre. La fin des offres commerciales est prévue en 2027. La dépose du réseau cuivre sur la commune est prévue en 2030. Les différents opérateurs contacteront leurs abonnés.

- Des travaux de réparation ont été réalisés à la salle « Le Familial » : le rideau défaillant depuis plusieurs mois a été remis en fonctionnement.

- Une subvention DETR sollicitée en 2025 a été accordée pour la réfection de la voirie du haut de la rue Aristide Briand pour 11 648 €.

- Trois nouveaux distributeurs et collecteurs de canisacs ont été installés (accès parcours de santé, rue du Canal) qui viennent compléter les deux précédents (Place de la Fontaine et Place de la Gare), les propriétaires de chien sont priés de les utiliser, pour le bien vivre de tous.

Le conseil a pris fin à 21h25.

Tableau dates de collecte des sacs jaunes (semaines impaires) et des containers (semaines paires)

Semaine	Sacs Jaunes	Semaine	Containers
31	 Jeudi 30 juillet 2026	32	 Jeudi 06 août 2026
33	Jeudi 13 août 2026	34	Jeudi 20 août 2026
35	Jeudi 27 août 2026	36	Jeudi 03 septembre 2026
37	Jeudi 10 septembre 2026	38	Jeudi 17 septembre 2026